

PHASES D'INTERVENTIONS

PROCÉDURE DE RECOUVREMENT



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

1- UNITÉS ADMINISTRATIVES

Les agents et la direction concernée prennent contact avec le client. Ces interventions se font par appel téléphonique, par lettre ou en personne.

Contact #1 : Rappel de la situation;

Contact #2 : Tentative de convaincre le client de faire un paiement ou de prendre une entente;

Contact #3 : Information sur les conséquences d'un défaut de paiement;

Contact #4 : Intervention de la direction concernée.

2- COMITÉ DES COMPTES CLIENTS

Les comité des comptes clients convoque le client à une rencontre de dernière chance. Un paiement ou une entente sont requis afin de rembourser la dette. Il s'agit de l'ultime phase administrative au dossier.

3- PROCÉDURE JUDICIAIRE

Des procédures judiciaires sont amorcées avec les options suivantes :

- Mise en demeure;
- Jugement de la cour;
- Expulsion (dans le cas d'un logement);
- Saisie de salaire ou de biens.